



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION DE CSSI RELATIVE A LA
PHASE 2 DE L'OPERATION DE
REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL ET
SPORTIF G. POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-25-461
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

CONSIDÉRANT que pour le projet de la Ville de Vincennes de réhabiliter le Centre Culturel et Sportif G. Pompidou pour lequel il est nécessaire de désigner un coordinateur CSSI pour la phase 2 ;

CONSIDÉRANT l'offre du Cabinet Conseil Sécurité ALDRIN dont le siège social est situé 171 rue de la Fontaine 60123 Bonneuil en Valois, spécialisé en système de sécurité incendie.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le cabinet Conseil Sécurité ALDRIN représenté par Monsieur Fabrice Aldrin, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant de 16 000€ HT (19 200€ TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251216-lmc1H13764H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/12/2025
Date de Publication : 16/12/2025